



Bois de santal

Certificat CMR

Date d'émission: 22/06/2021

Date de révision:

Version: 1.0

Nous déclarons par le présent certificat, que la composition parfumante susmentionnée contient des substances classées CMR 1A, 1B ou 2 selon l'annexe VI du règlement CE 1272/2008 ou autotaxées à savoir :

| Nom | N° CAS | % | Classification |
|-----|--------|---|----------------|
|-----|--------|---|----------------|

Ces informations vous sont communiquées selon l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, et s'appliquent uniquement à la composition qui ne représente qu'un élément de votre produit final